

La sourate de la Fatiha

Ses règles, mérites et
enseignements

Écrit par le noble cheikh, le docteur:
Salih Ibn Fawzan Al Fawzan
-Qu'Allah le préserve-
Membre du comité des grands ulémas
et
de la commission permanente de la fatwa

Traduit par:
'Abdu-Rahman Colo

Révisé par:
Dawud Al Andalussi

1^{ère} édition: 1434/2013

*Traduction supervisée par le bureau d'entraide pour
la prédication et l'orientation de la ville de Médine,
et diffusée avec l'autorisation de l'auteur
-qu'Allah le préserve-*

Tous droits de reproduction réservés, sauf pour une distribution gratuite, sans rien modifier du texte et sans ajouter de logo ou autre signe et lien référant à une association, un site internet ou toute autre institution autre que le bureau d'entraide pour la prédication et l'orientation de la ville de Médine.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

AU NOM D'ALLAH,
LE TOUT MISÉRICORDIEUX
LE TRÈS MISÉRICORDIEUX

La sourate de la Fatiha

- 1- De sa place importante dans le Coran
- 2- Du jugement religieux de sa lecture pendant la prière
- 3- Les différents noms de la sourate de la Fatiha
- 4- Le nombre de ses versets
- 5- Explication de la demande de protection et de la Basmala
- 6-Explication des versets de la Fatiha
- 7- De ce qui a été rapporté quant à son mérite
- 8- Les enseignements à en tirer

1- De sa place importante dans le Coran:

Cette sourate occupe une place extrêmement importante dans le Coran, étant donné qu'elle est la plus éminente de ses sourates, de la même façon que le verset du Trône en est le plus éminent verset.

Du fait de son importance, elle fut d'ailleurs écrite au tout début des différents exemplaires du Coran, c'est pour cela qu'elle est appelée: «Le prologue du Livre».

Tout cela met en évidence son rang élevé, étant donné que c'est bien à cause de son importance qu'elle a été placée au début du Coran.

2- Du jugement religieux de sa lecture pendant la prière:

Nous pouvons également citer parmi les manifestations de l'importance de cette sourate, qu'Allah ﷻ a imposé sa récitation durant chaque unité de prière; en effet, la majorité des gens de science sont d'avis qu'elle est obligatoire durant la prière, et que celui qui ne l'y récite pas la verra non valide, conformément aux propos prophétiques: «**Point de prière pour celui qui ne récite pas le prologue du Livre**»¹.

À noter que ce hadith concerne celui qui en a la capacité, quant à celui qui n'a pas la capacité de la mémoriser, il se contentera de ce qui lui est possible de réciter parmi les versets coraniques autre que la Fatiha; et s'il ne connaît rien du Coran, alors il répétera les formules suivantes: [Subhana-Lah wa-l-hamduli-Lah

¹ Unanimement reconnu authentique, tiré d'un hadith de 'Ubada Ibn Samit: Al Bukhari, Kitab u-l-adhan, chapitre (95), n°: (756), [2/306]; et Muslim, Kitab u-ṣalat, n°: (394).

wa la ilaha illa-Lah wa-Lahu Akbar wa la hawla wa la quwwata illa bi-Lahi], conformément à ce qu'a dit le prophète ﷺ: «**Lorsque tu t'apprêtes [à entrer] en prière dit: Allahu Akbar, et si tu connais quelque chose du Coran récite-le, sinon dit: Al hamduli-Lah wa-Lahu Akbar wa la ilaha illa-Lah, puis incline-toi...**»¹.

De même, la majorité des ulémas est d'avis que sa récitation incombe de manière obligatoire à l'imam et à celui qui prie seul. Par contre, ils ont divergé quant à celui qui est dirigé par un imam dans sa prière: lui est-elle obligatoire ou pas? Trois avis ont été émis:

Le premier:

Elle est obligatoire pour tout le monde, de l'imam à celui qui prie derrière lui, en passant par celui qui prie seul, conformément à la parole du prophète ﷺ: «**Point de prière pour celui qui ne récite pas le prologue du**

¹ Tiré d'un hadith de Rifa'a Ibn Rafi' et rapporté par: Abu Dawud, Kitab u-salat, chapitre (148), n°: (861), [1/377]; et Tirmidhi, Kitab u-salat, chapitre (110), n°: (302), [2/100].

Livre», et cela concerne tout prier. Le prophète ﷺ a également dit [à ses compagnons]:

-Liriez-vous derrière votre imam?

-Oui, répondirent-ils.

-Ne faites plus cela si ce n'est avec le prologue du livre, car point de prière pour celui qui ne le récite pas.¹

Et c'est l'avis pour lequel a opté l'imam Chafi'i, ainsi qu'un certain nombre de ulémas du hadith, parmi lesquels l'imam Al Bukhari; ils voient donc que l'imam, celui qui prie derrière lui et celui qui prie seul, doivent obligatoirement la réciter.

Le deuxième:

Elle n'est pas obligatoire à celui qui prie derrière l'imam car la récitation de ce dernier l'en dispense, comme l'a dit le prophète ﷺ: **«La récitation de l'imam dispense celui qui est derrière lui de**

¹ Rapporté, dans des termes équivalents, d'après un hadith de 'Ubada Ibn Samit, par Abu Dawud: Kitab u-salat, chapitre (136), n°: (824), [1/362], et par Nasai: Kitabu-l-iftitah, chapitre (29), n°: (919), [1/479].

réciter». Cependant la chaîne de transmission de ce hadith est sujette à discussion [quant à son authenticité].

Le verset suivant a également été avancé:

﴿وَإِذَا قُرِئَ الْقُرْآنُ فَاسْتَمِعُوا لَهُ وَأَنْصِتُوا لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ﴾

[الأعراف: 204]

﴿Et lorsque le Coran est récité, prêtez-lui l'oreille attentivement et observez le silence, afin qu'il vous soit fait miséricorde﴾ [Al A'râf: 204]

Et la preuve réside dans le fait qu'Allah ﷻ a ordonné de prêter attentivement l'oreille et de se taire lors de la récitation du Coran. Or, ce verset a été révélé dans le cadre de son écoute au cours de la prière, c'est-à-dire que lorsque l'imam récite, il incombe à celui qui prie avec lui d'observer le silence et d'écouter attentivement. Ainsi, ce verset prouve qu'il n'est pas tenu de réciter, étant donné que l'imam récite pour lui-même ainsi que pour ceux qu'il dirige.

Et cet avis est celui d'Abu Hanifa et d'Ahmad.

Le troisième:

Il n'est autre que l'avis de l'imam Malik, et c'est celui qui fut retenu par le cheikh de l'islam Ibn Taymiyya et un certain nombre d'autres ulémas.

Selon eux, la récitation de la Fatiha est obligatoire à celui qui prie derrière l'imam lors des prières à voix basse au cours desquelles l'imam ne récite pas à voix haute, telles que les prières du Zuhr et du 'Asr. Quant aux prières à voix haute, la récitation de l'imam suffit, l'obligation concernant celui qui prie derrière est alors d'observer le silence et d'écouter attentivement.

En outre, ils ont dit que c'est par cet avis que l'ensemble des textes sont pris en compte, ainsi ceux qui indiquent que la récitation de la Fatiha est obligatoire concernent la prière à voix basse, quant aux autres, parmi lesquels le noble verset susmentionné, ils concernent celle à voix haute.

Et ce dernier avis est le plus juste, si Allah le veut.

3- Les différents noms de la sourate de la Fatiha:

Cette sourate possède divers noms, chacun renfermant un sens qui lui est propre; or, le fait qu'une chose ait différentes appellations prouve sa valeur.

Elle est ainsi appelée: Le prologue du livre (Fatihatu-l-kitab), car elle fait office d'introduction dans la rédaction du Coran.

Elle est aussi appelée la base du Coran (Ummu-l-Qur°an), étant donné que les sens de ce dernier trouvent leurs fondements dans ceux contenus dans cette sourate, en effet, tous les sens que le Coran renferme et qu'il a développés au fil de ses versets, sont, de manière globale, présents dans cette sourate.

Parmi ses noms: La lecture protectrice et guérisseuse (A-Ruqyah), car elle est lue sur le malade. Comme cela a été mentionné dans le hadith authentique relatant qu'un groupe de compagnons demandèrent l'hospitalité à une tribu parmi les tribus arabes, mais cette dernière refusa de les accueillir. Leur chef fut

piqué par un serpent ou un scorpion, mais ils ne lui trouvèrent point de traitement efficace, ils se dirigèrent donc vers les compagnons pour leur demander de lire [sur lui], ils répondirent: «Vous nous avez refusé l'hospitalité, nous ne lirons donc qu'avec un salaire».

Ils leur attribuèrent donc une part de bétail. Un des compagnons se leva alors et lu sur leur chef la sourate de la Fatiha, ce dernier se leva alors comme s'il était en pleine forme.

Ils s'emparèrent alors [de ce qui leur avait été donné] comme bétail, cependant il n'en firent une quelconque utilisation avant d'en avoir demandé la permission au messenger d'Allah ﷺ. Ils allèrent donc le voir et lui racontèrent l'histoire, il dit alors [à celui qui avait lu]: **«Et comment as-tu su qu'elle était une lecture protectrice?»**, puis il leur dit à tous: **«Partagez le bétail entre vous, et gardez m'en une part»**,¹ puis il

¹ Unanimement reconnu authentique et tiré d'un hadith d'Abu Sa'id: Al Bukhari, Kitabu-l-ijara, chapitre (16), n° (2276), [4/571]; et Muslim: Kitab u-ṣalam, chapitre (23).

rajouta: «Le livre d'Allah est ce dont vous êtes le plus en droit d'en tirer un salaire»¹.

Elle est aussi appelée la guérisseuse, et ce car elle guérit, par la permission d'Allah, des maladies. Elle guérit les cœurs et les corps: les cœurs des doutes, fausses illusions et insufflations, et les corps des différents maux qui les touchent comme ce fut le cas de celui qui se fit piquer par un scorpion ou un serpent.

Elle est aussi appelée: les sept répétés, Allah a dit:

﴿وَلَقَدْ آتَيْنَاكَ سَبْعًا مِّنَ الْمَثَانِي وَالْقُرْآنَ الْعَظِيمَ﴾ [الحجر: 87]

﴿Et nous t'avons certes octroyé «les sept répétés» et le Coran Glorieux﴾ [Al Hijr: 87]

Et c'est la sourate de la Fatiha qui est visée par l'expression «les sept répétés», car elle est constituée de sept versets, qui ont été qualifiés de «répétés» du

¹ Rapporté par Al Bukhari d'après un hadith d'Ibn 'Abbas: Kitab u-tib, chapitre (34), n°: (5737), [10/244].

fait que leur récitation est répétée au cours de chaque unité de prière.

De plus, le prophète ﷺ a dit à son sujet: «**Elle est «les sept répétés» et «le Coran Glorieux», qui m'a été donné**»¹.

Elle est aussi appelée: La prière; comme cela est mentionné dans le hadith que le prophète ﷺ rapporte de son Seigneur: «**J'ai divisé la prière entre Moi et Mon serviteur en deux parties...**»², puis il expliqua que c'est la Fatiha qui est visée par la prière.

¹ Rapporté par Al Bukhari d'après un hadith d'Abu Sa'id Ibn Al Mu'alla: Kitab u-tafsir, Sourate (1), chapitre (1), n°: (4474), [8/196].

² Rapporté par Muslim d'après un hadith d'Abu Hurayra: Kitab u-salat, chapitre (11), n°: (395), [2/324].

4- Le nombre de ses versets:

Il est textuellement mentionné dans le Coran que la sourate de la Fatiha comporte sept versets, comme nous l'avons déjà vu dans la parole d'Allah l'exalté:

﴿وَلَقَدْ آتَيْنَاكَ سَبْعًا مِنَ الْمَثَانِي وَالْقُرْآنَ الْعَظِيمَ﴾

﴿Et nous t'avons certes octroyé «les sept répétés» et le Coran Glorieux﴾

﴿La louange à Allah Seigneur de l'univers﴾ en est donc un verset, ﴿Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux﴾ en est le second, ﴿Maître du Jour de la rétribution﴾ le troisième, ﴿C'est Toi que nous adorons et c'est de Toi dont nous implorons l'aide﴾ le quatrième, ﴿Guide-nous sur le droit chemin﴾ le cinquième, ﴿Le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes bienfaits﴾ le sixième, ﴿Pas celui de ceux qui ont encouru la colère ni celui des égarés﴾ le septième et dernier.

Tel est l'avis de la majorité des ulémas concernant le nombre de ses versets.

Quant à Chafi'i, il est d'avis que: ﴿Le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes bienfaits, pas celui de ceux qui ont encouru la colère ni celui des égarés﴾ ne constitue qu'un seul verset, le septième, et que le premier verset de cette sourate est: ﴿Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux﴾. C'est d'ailleurs pour cela que l'on trouve dans certains exemplaires du Coran, le numéro (1) devant ce verset, et qu'on ne le trouve pas dans d'autres conformément à l'avis selon lequel elle ne serait pas un verset de cette sourate.

En résumé, selon Chafi'i, la Basmala¹ est un verset de la Fatiha. Quant à la majorité des ulémas, elle est d'avis qu'elle n'est un verset ni de la Fatiha ni des autres sourates coraniques, excepté de la sourate A-Naml, à la vue du consensus établi sur le fait qu'elle fait partie d'un de ses versets, et ce lorsqu'Allah dit:

¹ La Basmala c'est le fait de dire: Bismi-Lah i-Rahmân i-Rahîm, dont on a traduit le sens par: Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux.

﴿إِنَّهُ مِنْ سُلَيْمَانَ وَإِنَّهُ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ﴾ [النمل: 30]

﴿Elle provient certes de Suleyman, et elle débute par:
Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très
Miséricordieux﴾ [A-Naml: 30]

Hormis cela, elle est un verset indépendant sans appartenir à une sourate en particulier. C'est d'ailleurs pour cela que l'on ne trouve, dans aucun exemplaire du Coran, le chiffre (1) inscrit devant elle, hormis ce que nous avons déjà mentionné concernant la Fatiha. En outre, cela s'explique par le fait qu'elle est un verset indépendant qui descendit pour distinguer les sourates les unes des autres. C'est ainsi qu'elle est inscrite au début de chaque sourate excepté la sourate Barâ°ah¹, étant donné qu'elle ne fut pas révélée au messager ﷺ au début de cette sourate comme c'est le cas avec le restant des sourates. Cela s'explique aussi par le fait que Barâ°ah complète la sourate Al Anfâl. Il fut encore avancé: car elle fut révélée renfermant la mention de l'épée et le châtiment, et qu'elle débute par

¹ Appelée aussi la sourate de la Tawba (Le Repentir). [NDT]

le désaveu, il n'était donc pas opportun de mentionner la miséricorde avant cela, et Allah est plus savant.

5- Explication de la demande de protection et de la Basmala:

La formule: (A'udhu bi-Lahi min a-chaytan i-rajim: Je demande protection à Allah contre Satan le lapidé) ne fait, sans discussion, pas partie de la Fatiha, elle est plutôt une demande de protection qui prend sa source dans la parole d'Allah:

﴿فَإِذَا قَرَأْتَ الْقُرْآنَ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ﴾ [النحل: 98]

﴿Et lorsque tu t'apprêtes à lire le Coran, demande protection à Allah contre Satan le lapidé﴾ [A-Nahl: 98]

Ainsi lorsque le musulman désire lire le Coran, il convient qu'il demande la protection à Allah contre Satan le lapidé, au début de sa lecture.

(A'udhu/Je demande protection) implique de celui qui le formule: Je me réfugie auprès d'Allah et je cherche auprès de Lui la protection contre cet ennemi. En effet

(Al ‘Awdh¹/ la demande de protection) correspond au fait de se réfugier auprès d’Allah contre Satan.

Quant au terme (Satan), il désigne tout être orgueilleux et outrancier, qu’il fasse partie des hommes, des djinns ou des bêtes. Sa racine est soit issue du verbe (Châta) que l’on utilise lorsqu’une chose s’accentue, soit du verbe (Chatana) qui dénote un sens d’éloignement, étant donné que Satan est éloigné de tout bien.

Quant au terme (lapidé), il désigne celui qui subit la lapidation. En effet, il se trouve au ciel des étoiles filantes qui lapident les démons afin de les empêcher d’intercepter des informations en provenant, ils sont également lapidés par le rappel d’Allah ﷻ. En résumé, Satan est lapidé dans le sens où il est chassé et éloigné de toute forme de bien, et le musulman s’en protège en s’en remettant à son Seigneur afin qu’il ne lui cause aucun tort, et en Lui demandant Sa protection afin de ne pas être touché par la pression (Al hamz) qu’il opère, ni par ses insufflations (A-nafkh) ou

¹ Qui est le substantif du verbe (‘Adha, ya’udhu) duquel est issu (A’udhu) mentionné plus-haut [NDT].

inspirations (A-nafth). En effet il a été rapporté que le prophète ﷺ demandait protection contre ces choses-là¹.

La pression qui est mentionnée ici est celle qui mène à la folie, et Satan sème parfois le trouble dans l'esprit de l'Homme, et c'est ainsi qu'il devient fou ou du moins confus. La démence vient donc de Satan et c'est ce à quoi il est fait allusion lorsqu'Allah l'Exalté évoque: ﴿Celui que Satan a bouleversé en le possédant﴾ [Al Baqara: 275], ainsi Satan s'introduit dans l'être humain et circule en lui comme y circule son propre sang. Il se peut également qu'il lui fasse perdre la raison, et si Allah ne l'en protège pas, il lui cause du tort par des suggestions, illusions ou en allant jusqu'à le rendre aliéné.

¹ Comme cela est relaté dans le hadith relatif à la demande de protection durant la prière rapporté par Abu Sa'id Al Khudri:

Ahmad n°: (11493), [129/4].

Abu Dawud: Kitab u-salat, chapitre (122), n°: (775), [1/344].

Tirmidhi: Kitab u-salat, chapitre (65), n°: (242), [2/9].

Ibn Majah, dans des termes équivalents, d'après Jubayr Ibn Mut'im (807) et d'après Ibn Mas'ud (808).

Quant aux insufflations, elles visent l'orgueil, car il provient de Satan, étant donné que c'est lui qui le suggère à l'être humain.

Enfin, les inspirations correspondent à la poésie, Allah a dit:

﴿وَالشُّعْرَاءُ يَتَّبِعُهُمُ الْغَاوُونَ﴾ [الشعراء: 224]

﴿Quant aux poètes, ce sont les égarés qui les suivent﴾
[A-Chu'arâ°: 224]

La poésie provient donc des inspirations sataniques, excepté la bonne poésie exempte de mauvais sens, car, au contraire cette dernière est louable. Le prophète ﷺ a dit: «**Il y a une certaine magie dans l'éloquence, et des sagesses dans la poésie**»¹. Cependant, la plupart du temps, la poésie est blâmable car inspirée du diable.

Il fut également avancé que le terme (A-nafth) viserait plutôt la sorcellerie, Allah a dit:

¹ D'après un hadith d'Ibn 'Abbas: Ahmad n°: (2424), [1/701], et il a également rapporté la première partie de ce hadith d'un certain nombre de compagnons.

﴿وَمِنْ شَرِّ النَّفَّاثَاتِ فِي الْعُقَدِ﴾ [الفلق: 4]

﴿Et du mal de celles qui soufflent [A-naffathat] sur les nœuds﴾¹ [Al Falaq: 4]

La demande de protection est recommandée avant la lecture, que ce soit dans la prière ou non, conformément au verset: ﴿Et lorsque tu t'apprêtes à lire le Coran, demande la protection à Allah contre Satan le lapidé﴾, cet ordre est général et concerne aussi bien la prière que toute autre situation.

Nous récitons:

﴿بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ﴾

﴿Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux﴾

Cela est dans le but de solliciter l'aide. En effet, cette phrase contient une action qui n'est pas mentionnée, à savoir: Au nom d'Allah je sollicite l'aide, ou: Au nom d'Allah je cherche à me protéger. En outre, le nom

¹ C'est-à-dire les sorcières, voir l'exégèse du cheikh Sa'di (p.1107) [NDT].

d'Allah est, ici, au singulier, et le rapport d'annexion présent ici indique que le terme (nom) englobe l'ensemble des noms d'Allah, ainsi, c'est comme si on disais: Je cherche la protection d'Allah, et Sa bénédiction par la mention de Ses noms, étant donné qu'ils sont tous bénis. Allah a dit:

﴿تَبَارَكَ اسْمُ رَبِّكَ ذِي الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ﴾ [الرحمن: 78]

﴿Béni est le nom de ton Seigneur doué de Majesté et de Générosité﴾ [A-Rahmân: 78]

De plus, le prophète ﷺ disait, lorsqu'il entrait en prière, l'invocation suivante: «**Béni est Ton nom**». Le nom d'Allah étant béni, on recherche donc la bénédiction par l'évocation des noms d'Allah.

En résumé, le rapport d'annexion présent dans ta parole: (Au nom d'Allah) est lié à une action non mentionnée donnant comme sens à cette formule: Je recherche l'aide et la bénédiction par les noms d'Allah.

Quant à (Allah) c'est un nom propre à l'être légitimement divinisé et adoré, et il fait partie des plus éminents noms d'Allah ﷻ. La signification de (Allah) est: Celui qui est divinisé et adoré, de sa racine

étymologique (Uliha, yu°lahu) qui désigne ce qui est adoré. Il est donc Celui qu'on adore et qui vers qui on se tourne lors du besoin.

(A-Rahmân)¹ est un nom parmi les noms d'Allah qui contient l'attribut de la Rahma².

De même pour (A-Rahîm)³, ainsi ces deux noms font partie des noms d'Allah, et la (Rahma) est un de Ses attributs, à savoir que chaque nom, parmi les noms d'Allah, contient un de Ses attributs.

La différence entre les deux noms réside dans le fait qu'(A-Rahmân) désigne Celui qui est doué de l'immense miséricorde, celle qui parvient à l'ensemble des créatures. Quant à (A-Rahîm), c'est un nom dont la portée est spécifique aux croyants, Allah a dit:

¹ Dont on a traduit le sens par (Le Tout Miséricordieux).

² Qui équivaut approximativement à la miséricorde.

³ Dont on a traduit le sens par (Le Très Miséricordieux).

﴿وَكَانَ بِالْمُؤْمِنِينَ رَحِيمًا﴾ [الأحزاب: 43]

﴿Et Il est Très Miséricordieux envers les croyants﴾ [Al
Ahzâb: 43]

6-Explication des versets de la Fatiha:

Allah a dit:

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ﴾

﴿La louange à Allah, Seigneur de l'univers﴾

La louange, ici, correspond aux éloges qui sont adressés à Allah ﷻ. Il est donc loué dans le sens où Ses éloges sont faites par la mention de Ses noms, attributs et actes ﷻ.

La louange (Al hamd) a une portée plus vaste que le remerciement (A-chukr), car ce dernier n'est lié qu'aux actes, alors que la louange est également liée aux noms et attributs, en plus desdits actes; la louange est donc en ce sens plus générale que le remerciement, et c'est là que réside la différence entre ces deux notions.

L'article défini (La) dans: ﴿La louange﴾ indique que c'est l'ensemble des types de louange qui est adressé à Allah ﷻ, dans le sens où Il les possède et les mérite. Ainsi nul ne mérite la louange absolue hormis Allah,

étant donné que c'est Lui Seul qui, dans l'absolu, accorde les bienfaits.

﴿La louange à Allah﴾, c'est-à-dire que l'ensemble des manières de louer est destiné à Allah ﷻ. Quant aux créatures, elles sont louées en fonction du bien qui émane d'elles, mais c'est de toute façon Allah qui a placé en elles ce bien, la base de ces louanges Lui revient donc également.

﴿Seigneur de l'univers﴾: (A-Rabb)¹ ﷻ est Celui qui éduque l'ensemble de Sa création en les comblant de Ses bienfaits, Il est son Souverain. En effet, le terme (A-Rabb) peut aussi bien désigner l'Éducateur, que le Souverain, et Allah est le Souverain de l'ensemble de Ses créatures. Ce terme peut également désigner celui qui réforme, et c'est le cas concernant Allah, qui réforme les situations de Ses serviteurs² et les prend en charge.

¹ Dont nous avons traduit le sens par (Seigneur).

² La portée du terme (serviteur) peut être générale, il concernera alors aussi bien le croyant que le mécréant, c'est dans ce sens qu'Allah dit: ﴿Tous ceux qui sont dans les cieus et sur la terre se

rendront auprès du Tout Miséricordieux en serviteurs ﴿ [Sourate Maryam: 93].

Il est également possible que ce terme ne concerne que les croyants, comme dans le verset: ﴿ Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre ﴿ [Sourate Al Furqân: 63]. [NDT]

Le nom (A-Rabb) ne peut être assigné qu'à Allah ﷻ, quant à autre que Lui, on ne peut le lui attribuer qu'en l'annexant à quelque chose. Ce terme prendra alors le sens de propriétaire ou maître, comme lorsqu'on dit d'untel qu'il est le propriétaire de la maison (Rabb u-dâr) ou le maître du chameau (Rabbu-l-ibil). Quant à (A-Rabb) ou (Rabbu-l-'âlamîn) dans l'absolu, cela est spécifique à Allah, et il n'est, en aucun cas permis, de l'attribuer à autre que Lui.

(Al 'âlamîn/l'univers) est le pluriel de (al 'âlam/le monde) qui désigne absolument tout excepté Allah ﷻ. À savoir que les mondes au sein de l'ensemble de la création sont nombreux, parmi eux: le monde des hommes, celui des djinns, ainsi que celui des anges, des animaux et des choses inertes; chaque type de créatures compose un monde, et leur Seigneur est Allah, et aucun d'entre eux n'échappe à Sa seigneurie ﷻ.

﴿الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ﴾

﴿Le Tout Miséricordieux﴾

Ce verset déjà été expliquée précédemment lorsque nous avons abordé la Basmala.

﴿مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ﴾

﴿Le Maître du Jour de la rétribution﴾

On peut dire, ici, (Mâlik) et (Malik)¹, les deux lectures sont authentiques, Allah est donc qualifié par ces deux noms.

Quant au ﴿...Jour de la rétribution﴾, cela vise les comptes et ce qui s'en suit comme récompense; Allah a dit:

¹ Les significations de ces deux noms sont proches, ils ont d'ailleurs tous deux été approximativement traduits par: Le Maître.
[NDT]

﴿كَلَّا بَلْ تُكذِّبُونَ بِالذِّينِ﴾ [الانفطار: 9]

﴿Non, vous démentez plutôt la Rétribution﴾

[Al Infitâr: 9]

Là encore, ce sont les comptes et la récompense qui sont visés.

Il a également dit:

﴿أَرَأَيْتَ الَّذِي يُكذِّبُ بِالذِّينِ﴾ [الماعون: 1]

﴿N'as-tu pas vu celui qui dément la Rétribution?﴾

[Al Mâ'ûn: 1]

Dans le sens où le personnage visé traite la récompense, le Jugement et la Résurrection de mensonge.

Allah a également dit:

﴿فَمَا يُكذِّبُكَ بَعْدُ بِالذِّينِ﴾ [التين: 7]

﴿Après cela, qu'est-ce qui te fait traiter la Rétribution de mensonge?﴾ [A-Tîn: 7]

Là aussi, ce sont le Jugement et la Récompense, lors du Jour dernier, qui sont visés. En effet, le Jour de la

rétribution c'est le Jour dernier, il fut ainsi nommé car c'est au cours de celui-ci qu'auront lieu la Récompense et le Jugement.

Une question se pose: Pourquoi Allah a-t-il dit qu'il est ﴿Le Maître du Jour de la rétribution﴾ alors qu'Il est également le Maître des autres jours?

Ce jour a été spécifié ici étant donné que lorsqu'il adviendra, il n'y aura nulle royauté sinon la Sienne ﷻ, comme il l'a Lui-même dit:

﴿لِمَنِ الْمُلْكُ الْيَوْمَ لِلَّهِ الْوَاحِدِ الْقَهَّارِ﴾ [غافر: 16]

﴿À qui revient la royauté aujourd'hui? À Allah l'Unique, le Dominateur﴾ [Ghâfir: 16]

Ainsi, l'humanité entière sera, ce jour-là sur un même piédestal: les rois parmi eux, de même que les esclaves, mais encore les riches, les pauvres et les nobles, aucun d'entre eux ne se distinguera si ce n'est celui qui aura des œuvres pieuses à son actif.

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ﴾

﴿C'est Toi que nous adorons et c'est de Toi dont nous implorons l'aide﴾

﴿C'est Toi que nous adorons﴾, c'est-à-dire que nous vouons à Toi l'adoration de manière exclusive. En outre, le fait que ﴿C'est Toi﴾ soit d'abord cité, indique une notion de spécificité, soulignant le fait que nul ne mérite l'adoration excepté Allah ﷻ. Ceci relève d'une figure de style exprimant l'exclusivité. En effet, [en langue arabe,] faire précéder le complément d'objet, plutôt que de le placer comme à son habitude après le verbe, lui confère l'exclusivité dans sa fonction. Ici, le sens qui ressort est donc la reconnaissance que l'adoration est un droit exclusif d'Allah et que nul n'est digne d'être adoré sinon Lui.

﴿Et c'est de Toi dont nous implorons l'aide﴾, ceci sachant que la demande d'aide ainsi adressée est une forme d'adoration, quel est donc l'intérêt d'en faire particulièrement mention alors qu'elle est comprise dans: ﴿C'est Toi que nous adorons﴾?

Ceci relève de ce qui est appelé par les ulémas la liaison d'un sens spécifique à un général qui l'englobe. Ici en l'occurrence, il s'agit de l'adoration, qui est un droit exclusif d'Allah, et de l'imploration de l'aide, qui est un droit accordé à la créature. En effet, c'est la créature qui implore Allah afin qu'Il lui vienne en aide et subviene à ses besoins.

La répétition de: ﴿C'est Toi﴾, et le fait de ne pas avoir dit: C'est Toi que nous adorons et dont nous implorons l'aide, insiste sur la spécificité susmentionnée, indiquant que nul ne mérite l'adoration, ni d'être imploré pour Son aide, si ce n'est Allah ﷻ.

C'est donc Lui, Seul, qui accorde l'aide, et la religion dans son intégralité repose sur ces deux principes que sont l'adoration et la demande d'aide, auxquels est faite l'allusion dans ces deux paroles: ﴿C'est Toi que nous adorons et c'est de Toi dont nous implorons l'aide﴾.

﴿اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ﴾

﴿Guide-nous sur le droit chemin﴾

Ceci est une invocation de demande. Quant à l'invocation qui a précédé dans: ﴿La louange à Allah Seigneur de l'Univers﴾, c'est une invocation d'adoration; sachant que l'invocation est de deux sortes:

La première: L'invocation d'adoration, qui consiste à faire les éloges d'Allah, et cela est une invocation appelée invocation d'adoration.

La deuxième: L'invocation de demande, entre autre mentionnée dans le verset: ﴿Guide-nous sur le droit chemin...﴾.

Le type de guidée visée dans: ﴿Guide-nous﴾ désigne l'indication et l'orientation, c'est donc comme si l'on disait: Oriente-nous et montre nous la voie.

Il faut savoir qu'il existe quatre types de guidée, les deux principaux étant les suivants:

Le premier: La guidée d'indication et d'orientation, qui est générale, et ce de deux points de vue:

-Dans le sens où elle concerne aussi bien le croyant que le mécréant, en effet, Allah a certes guidé le mécréant en l'orientant et en lui indiquant et éclaircissant le chemin de la Vérité, Il a dit -exalté soit-Il-:

﴿وَأَمَّا ثَمُودُ فَهَدَيْنَاهُمْ فَاسْتَحَبُّوا الْعَمَىٰ عَلَى الْهُدَىٰ﴾ [فصلت: 17]

﴿Quant au peuple de Thamûd, Nous les guidèrent, or ils préférèrent l'aveuglement à la guidée﴾

[Fussilat: 17]

C'est-à-dire: Nous les avons orientés.

-Dans le sens où elle peut être employée pour désigner tout type de guide ou orienteur, parmi lesquels les messagers et leurs suiveurs:

﴿وَإِنَّكَ لَتَهْدِي إِلَىٰ صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ﴾ [الشورى: 52]

﴿Et, certes, tu guides vers un droit chemin﴾

[A-Chûra: 52]

Le second: La guidée qui consiste à permettre l'acceptation de la Vérité, qui cette fois-ci est particulière, toujours de deux points de vue:

- Seul le croyant en bénéficie.
- Elle est propre à Allah ﷻ; c'est pour cela qu'elle ne fut pas attribuée au messenger d'Allah ﷺ; Allah a dit la concernant:

﴿إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ﴾

[القصص: 56]

﴿Tu ne guides pas qui tu aimes, mais Allah guide qui Il veut﴾ [Al Qasas: 56]

Quant au verset: ﴿Guide-nous﴾, il englobe les deux types précités. À savoir la guidée d'orientation et celle qui consiste à permettre au serviteur d'accepter la Vérité. Il signifie donc: Oriente nous, montre-nous la voie, raffermis nous et accorde nous la réussite.

«Le chemin» en langue arabe est la voie sur laquelle circulent êtres humains et animaux. Dans ce contexte il

désigne aussi bien l’Islam, que le Coran ou encore le messager ﷺ, qui furent appelés chemins et voie du fait qu’ils mènent à [l’agrément d’] Allah ﷻ.

Et il fut décrit comme étant ﴿droit﴾ dans le sens où il n’est ni tortueux ni caché. Il est plutôt droit et clair, et celui qui l’emprunte ne s’égare pas, contrairement aux innombrables autres chemins sinueux, celui qui le suit s’égare inéluctablement. C’est pour cela qu’Allah a dit:

﴿وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن

سَبِيلِهِ ذَلِكَُمْ وَصَّأَكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ﴾ [الأنعام: 153]

﴿Et certes, ceci est Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc, et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. Voilà ce qu’Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété﴾

[Al An’âm: 153]

La voie d’Allah est donc unique, et rien n’y est caché ni ambigu. Quant au chemin qui le serait, c’est bien celui de l’égarement, qu’Allah nous en protège, c’est pour cela que, lorsque le prophète ﷺ a lu: ﴿Et certes,

ceci est Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc, et ne suivez pas les sentiers... ﷻ, il traça un trait droit, et, de part et d'autre de ce même trait, une multitude de petits traits. Puis, en désignant le trait rectiligne, il dit: «**Ceci est la voie d'Allah**», et dit à propos des autres traits: «**Et ceux-là sont des sentiers, à la tête de chacun d'eux se trouve un diable qui y appelle**»¹.

¹ Tiré d'un hadith d'Ibn Mas'ud rapporté par: Ahmad, n°: (4142), Al Hakim: Kitab u-tafsir, n° : (3294), il dit d'ailleurs à son sujet: c'est un hadith dont la chaîne de transmission est authentique, bien qu'Al Bukhari et Muslim ne l'aient pas rapporté.

Et Ibn Majah l'a rapporté d'un hadith de Jabir: Kitabu-l-muqaddima, chapitre (1), n° : (11), [1/15].

﴿صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ﴾

﴿Le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes bienfaits﴾

Parfois, Allah s'attribue à Lui-même le chemin, la voie, comme dans Sa parole:

﴿وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا﴾ [الأنعام: 153]

﴿Et certes, ceci est Mon chemin dans toute sa rectitude﴾ [Al An'âm: 153]

Ainsi que lorsqu'Il a dit:

﴿وَإِنَّكَ لَتَهْدِي إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ ﴿٥٢﴾ صِرَاطِ اللَّهِ﴾

[الشورى: 52-53]

﴿Et certes tu guides vers une voie droite ﴿٥٢﴾ La voie d'Allah﴾ [A-Chûra: 52-53]

Il se l'attribue en ces occasions à Lui-même car c'est Lui qui l'a établi, éclairci et Il est Celui qui y oriente, c'est aussi la seule voie qui mène à [l'agrément d']

Allah, et c'est pour tout cela, ainsi que pour mettre en évidence son éminence, qu'Allah se l'est approprié.

En d'autres occasions, Il l'attribue à ceux qui l'empruntent, comme dans le verset que nous sommes en train d'expliquer: ﴿Le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes bienfaits﴾, Il l'a attribué à ceux qu'Il a comblés de Ses bienfaits, étant donné que ce sont eux qui l'ont pris comme itinéraire, contrairement aux égarés qui évoluent sur des sentiers de perdition.

﴿...ceux que Tu as comblés de Tes bienfaits﴾, en les orientant vers ce chemin et en leur permettant de l'emprunter, et c'est là le plus grand des bienfaits octroyés par Allah ﷻ.

Qui sont donc ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits?

Allah y a fait allusion en les explicitant dans Sa parole:

﴿وَمَنْ يُطِعِ اللَّهَ وَالرَّسُولَ فَأُولَئِكَ مَعَ الَّذِينَ أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ مِنَ النَّبِيِّينَ

وَالصَّادِقِينَ وَالشُّهَدَاءِ وَالصَّالِحِينَ وَحَسُنَ أُولَئِكَ رَفِيقًا﴾ [النساء: 69]

﴿Quiconque obéit à Allah et au messenger sera avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits, parmi lesquels: les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là!﴾

[A-Nisâ°: 69]

Qui sont donc ceux qui empruntent cette voie?

Ce sont ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits, parmi les prophètes -qui représentent donc la première catégorie-, les véridiques -qui sont les meilleures gens de la création après les prophètes-, les martyrs pour la cause d'Allah -qui se positionnent juste après les véridiques-, et les pieux, qui représentent après cela l'ensemble des croyants.

Et ils sont autant de classes: la première étant celle des prophètes -qu'Allah leur accorde Ses éloges et Son salut-, puis les suivent les véridiques, suivis des martyrs, et enfin les pieux de chaque communauté.

Nous demandons à Allah de faire de nous des itinérants sur ce chemin de droiture en leur compagnie: ﴿Et quels bons compagnons que ceux-là !﴾. Sachant que le serviteur, dans ce bas-monde, alors qu'il évolue sur la voie droite, rencontrera certainement des

contraintes, difficultés et autres préjudices, et se sentira étranger parmi les gens; il se peut même que ces derniers s'en prennent à lui, en le frappant, en se moquant de lui, en le menaçant ou en le dénigrant.

Mais lorsqu'il garde à l'esprit que ses compagnons sont ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits, parmi les prophètes, véridiques, martyrs et pieux, alors son cœur s'apaise, et il endure ainsi ce que l'emprunt de cette voie peut contenir comme désagréments, sachant qu'il en est parsemé, et qu'il n'est pas recouvert de fleurs.

Il est donc impératif d'être doté d'une grande endurance et d'une ferme résolution.

Et parmi ce qui aide à cela et diminue de l'intensité de ces désagréments, le fait de se rappeler la compagnie de ceux-là. Cela nécessite d'avoir la foi, et peu sont ceux qui en furent gratifiés.

Et dans le verset:

﴿وَمَا يُلْقَاهَا إِلَّا الَّذِينَ صَبَرُوا وَمَا يُلْقَاهَا إِلَّا ذُو حَظٍّ عَظِيمٍ﴾

[فصلت: 35]

﴿ Mais cela n'est donné qu'à ceux qui endurent, et n'en bénéficie que celui dont la part de bien octroyée et immense ﴾ [Fussilat: 35]

Ceux donc qu'Allah a comblés de Ses bienfaits sont ceux qui ont acquis une science profitable et qui ont à leur actif de bonnes œuvres, parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux.

﴿غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ﴾

﴿Pas celui de ceux qui ont encouru la colère﴾.

Qui sont-ils?

Ce sont ceux qui acquièrent la science mais qui ne la mirent pas en application. Ils apprirent la science profitable et s'instruisirent, cependant ils ne l'appliquèrent pas, ils ont donc encouru la colère car ils désobéirent à Allah en toute connaissance de cause. Et cela concerne, dans sa généralité, tous ceux qui ont su et n'ont pas œuvré en conséquence et en premier lieu les juifs, car ces derniers détiennent une certaine science, Allah les a d'ailleurs nommés «les gens du livre» ou encore «les gens de science». Cependant, lorsqu'ils n'agirent pas selon ce qu'implique cette connaissance, Allah se mit en colère contre eux.

Cette sentence ne leur est pas spécifique, mais elle concerne plutôt tous ceux qui viendraient à les imiter

dans ce trait caractéristique, parmi ceux qui apprirent la science et délaissèrent sa mise en œuvre¹.

¹ L'auteur a dit dans son livre (Al mulakhas al fihi) dans le chapitre du mérite du fait de s'instruire en religion (p.9): «L'imam, le cheikh Muhammad Ibn 'Abdi-l-Wahhab -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit: Quant à: ﴿Pas celui de ceux qui ont encouru la colère ni des égarés﴾, les premiers cités correspondent aux ulémas qui n'appliquèrent pas leur savoir, quant aux égarés, ils désignent ceux qui œuvrèrent sans science.

La première caractéristique est celle des juifs par excellence, et la deuxième celle des chrétiens. Or, nombreux sont ceux qui, lorsqu'ils lisent cela dans les livres d'exégèse, pensent que cela est propre aux juifs et chrétiens, alors qu'il lit lui-même que son Seigneur lui a imposé d'invoquer par cette invocation, et de demander à être protégé d'être parmi ceux qui se caractérisent par cela!! Gloire à Allah! Comment donc Allah la lui apprendrait et la choisirait pour lui, et lui imposerait même de L'invoquer par elle continuellement, s'il n'a pas à être inquiet par ces chose?! Ne se rend-il pas compte que cet acte-là constitue une mauvaise opinion qu'il a d'Allah? –Fin de citation-.

Le cheikh -qu'Allah lui fasse miséricorde- nous a clairement démontré la sagesse que renferme le caractère obligatoire de la lecture de cette éminente sourate qu'est la Fatiha, et ce dans chaque unité de prière, que cette dernière soit obligatoire ou pas. En outre, cela est dû à ce qu'elle renferme comme subtils enseignements, desquels fait partie cette noble invocation qui consiste à demander

﴿وَلَا الضَّالِّينَ﴾

﴿Ni celui des égarés﴾

Qui sont ceux qui œuvrent sans science préalable, car ils ne suivent ni ne se conforment à aucune guidée. Leur cas est comparable à celui qui chemine tout en ignorant la route à emprunter. Ne dit-on pas, en langue arabe, de quelqu'un qui a perdu son chemin, qu'il s'est égaré et qu'il risque de périr?

Ainsi, il en est de même en religion pour celui qui ne base pas ses œuvres sur une connaissance préalable - qu'Allah nous en préserve-. Ceci est valable même pour celui qui œuvre, se fatigue, cherche à se rapprocher d'Allah, pleure et crie, désirant le Paradis, cependant le fait qu'il ne soit pas sur la voie correcte lui fait perdre le bénéfice de tout cela et le rend vain.

=à Allah de nous permettre d'être sur le chemin de ceux qui possèdent aussi bien la science profitable que les œuvres pieuses, qui n'est autre que la voie du salut ici-bas et dans l'au-delà, et de nous épargner la voie de ceux qui ont péri, en négligeant le savoir utile et les bonnes œuvres qu'il implique» [Note de l'éditeur].

Parmi les égarés se trouvent les chrétiens, pour n'avoir basé leurs efforts dans l'accomplissement des œuvres sur aucune science. Comptent parmi eux également les affabulateurs et les innovateurs pour être caractérisés par le même vil attribut.

Ainsi celui qui prie ou lit tout simplement la sourate de la Fatiha, demande à Allah de l'écarter de la voie de ces deux catégories de gens, à savoir: ceux qui ont une certaine connaissance mais ne la mette pas en pratique, et ceux qui œuvrent sans science.

Et il existe de nos jours, certains groupes qui cherchent à éloigner leurs prochains de la science et de son acquisition, ils disent aux gens: occupez-vous de l'adoration et du rappel, et sortez dans le sentier d'Allah, visant par là le fait de voyager et d'aller de pays en pays.

De plus, ils dissuadent de rechercher la science et minimisent de son mérite ainsi que du rang de ceux qui la détiennent. Et cette voie constitue certes un égarement, qu'Allah nous en préserve! Il est impératif de commencer avant toute chose par l'acquisition de la science, conformément à la parole d'Allah:

﴿فَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَاسْتَغْفِرْ لِذَنْبِكَ﴾ [محمد: 19]

﴿Sache donc que nul ne mérite l'adoration si ce n'est Allah, et demande pardon pour ton péché﴾
[Muhammad: 19]

Il commença donc par la science avant la parole et l'acte.

Des versets précédents nous déduisons que les individus, dans leur rapport à la science et à l'acte, sont de trois catégories distinctes.

Il y a d'abord ceux qui ont joint entre le savoir profitable et les bonnes actions. Ceux-là sont ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits, ceux sur le chemin de qui nous implorons Allah de nous guider, lors de notre lecture de cette sourate.

Il y a ensuite ceux qui ont acquis un certain savoir mais ont délaissé sa mise en pratique, ils sont ceux qui ont encouru la colère, quel que soit la religion à laquelle ils adhèrent.

Enfin, ceux qui ont œuvré et délaissé le savoir sont les égarés. Et chacune de ces deux dernières catégories est en perdition, qu'Allah nous en épargne.

Et celui qui médite sur cette sourate, découvriras le subtil enseignement qu'elle contient et qui prouve son éminence, et comprendras qu'Allah n'a légiféré sa récitation dans chacune des unités de prières qu'en vertu de son haut statut et de son éminente place au sein des autres sourates..

Participe à cela, ce que l'on trouve en son sein comme sublimes invocations avec, en premier lieu, une invocation d'adoration, puis pour finir une invocation de demande. Ainsi, on en tire la conclusion qu'elle est entièrement invocation, c'est d'ailleurs pour cela qu'il est recommandé pour celui qui est en prière de dire «Amin» à la fin de sa récitation, qu'il soit lui-même imam, qu'il se trouve derrière un autre imam ou qu'il prie simplement seul. .

À noter que «Amin» signifie: Ô Allah exauce, cette invocation. Ici en l'occurrence, il s'agit de l'invocation contenue dans cette sourate.

À retenir également, le fait que de dire «Amin» n'est pas obligatoire. Néanmoins il est recommandé à l'imam, de même à celui qui prie derrière lui et à celui qui prierait tout seul, de le dire à haute voix durant les prières où la récitation est effectuée à haute voix, et à voix basse lorsqu'elle a lieu de la sorte.

7- De ce qui a été rapporté quant à son mérite:

Nous pouvons citer ici le hadith divin, qui est par ailleurs authentique, dans lequel il est rappelé qu'Allah a dit: **«J'ai divisé la prière entre Moi et Mon serviteur en deux parties, et mon serviteur aura ce qu'il a demandé»**. Ici, c'est la Fatiha qui est désignée par «la prière». Ceci, d'une part, du fait qu'elle y soit récitée et d'autre part, car en arabe le mot «prière» a le sens d'«invocation», or, comme nous l'avons vu, la sourate de la Fatiha n'est elle-même qu'invocation.

Le fait qu'Il ait dit **«...entre Moi et Mon serviteur en deux parties»**, nous montre, étant donné qu'elle est composée de sept versets, que trois et demi sont dédiés à Allah, et trois et demi se rapportent au serviteur.

«Lorsque le serviteur dit: ﴿La louange est à Allah﴾, Allah dit: «Mon serviteur m'a loué», et lorsqu'il dit: ﴿Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux﴾, Allah dit: «Mon serviteur a fait Mes éloges»; puis lorsqu'il dit: ﴿Maître du Jour de

la rétribution», Allah dit: «Mon serviteur m'a magnifié»; puis lorsqu'il dit: ﴿C'est Toi que nous adorons et c'est de Toi dont nous implorons l'aide﴾, Il dit: «Ceci est entre Moi et Mon serviteur, et ce dernier aura ce qu'il a demandé».

﴿C'est Toi que nous adorons﴾ ceci concerne Allah. Quant à la partie: ﴿et c'est de Toi dont nous implorons l'aide﴾ cela concerne le serviteur, et il en est de même jusqu'à la fin de la sourate, car il y invoque son Seigneur; tandis que la première partie, à partir de: ﴿La louange est à Allah﴾, jusqu'à: ﴿C'est Toi que nous adorons﴾, est réservée de manière exclusive à Allah ﷻ. Celle-ci étant un éloge qui Lui est adressé.

Et tout cela prouve également le caractère éminent de cette sourate, et c'est dans cette optique qu'Il a dit: «Et lorsqu'il dit: ﴿Guide-nous sur le droit chemin﴾ Le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes bienfaits, pas celui de ceux qui ont encouru la colère ni celui des égarés﴾,

Allah dit: Ceci est pour mon serviteur, et ce dernier aura ce qu'il a demandé»^{1 2}.

¹ Rapporté par Muslim d'après un hadith d'Abu Hurayra: Kitab u-salat, chapitre n°: (10), n°: (395), [2/324].

² L'imam Ibn Al Qayyim –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans son livre «Madarij u-salikin» [1/22-23]: «Étant donné que le fait de demander à Allah d'être guidé au droit chemin est la plus noble des aspirations, et en être gratifié le meilleur des dons, Allah a appris à Ses serviteurs comment le Lui demander. Il leur ordonna de débiter cela en Le louant, en faisant Ses éloges et en Le glorifiant, puis en faisant mention de l'adoration qu'ils Lui vouent et de l'attestation qu'ils font de Son unicité, du fait que ce sont là deux moyens qui les mènent à leur but, à savoir le fait de se rapprocher de Lui par Ses noms et attributs, ainsi que par le fait de l'adorer. Avec ces deux moyens, qui sont tous deux cités dans la Fatiha, il n'est que très peu probable que l'invocation soit rejetée.

La Fatiha a donc réuni les deux moyens en question, qui sont: le fait de se rapprocher [d'Allah] en Le louant, en faisant Ses éloges et en Le glorifiant, et le fait de se rapprocher de Lui en L'adorant et en attestant de Son unicité. Après cela, vient ici le tour de la sollicitation de la plus éminente des aspirations, qui n'est autre que la demande de guidée, et ce après avoir mentionné les deux moyens [qui y mènent]. Celui qui les utilise pour invoquer et donc plus en droit d'être exaucé». [Note de l'éditeur].

8- Les enseignements à en tirer:

Enfin, on peut citer, parmi les points importants liés à cette sourate et prouvant son éminence, ce que les ulémas ont mentionné comme sens sublimes qu'elle contient, parmi lesquels:

Premièrement: Elle contient l'affirmation des trois types de Tawhid¹: en effet, ﴿La louange à Allah, Seigneur de l'univers﴾ concerne le Tawhid de la seigneurie, tandis que ﴿Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux﴾ Le Maître du Jour de la rétribution﴾ est lié au Tawhid des noms et attributs, et que: ﴿C'est Toi que nous adorons et c'est de Toi dont nous implorons le secours﴾ fait mention du Tawhid de l'adoration. Nous retrouvons donc les trois types de Tawhid.

¹ Le Tawhid c'est le fait d'affirmer l'unicité d'Allah dans Son adoration, de même que dans Sa qualité de Seigneur et d'affirmer le fait qu'Il se singularise par les noms les plus beaux qui sont les Siens et les attributs de perfection absolue, tel qu'il convient à Sa grandeur et Sa majesté. [NDT]

Deuxièmement: On y trouve l'affirmation de la mission prophétique, étant donné que ﴿Seigneur de l'Univers﴾ contient l'affirmation de la seigneurie d'Allah qui touche l'ensemble de Sa création, ce qui implique qu'Il ne délaisse pas Ses serviteurs sans leur indiquer ce qui contient leur réforme, or, l'envoi des messagers compte parmi les plus grandes causes de cette réforme; de même que: ﴿Guide-nous sur le droit chemin﴾, étant donné que ce dernier ne peut être éclairé qu'en suscitant des messagers -qu'Allah leur accorde Ses éloges et Son salut-. Les diverses missions prophétiques sont donc établies dans cette sourate.

Troisièmement: On y trouve une réplique adressée aux différentes factions égarées, tel que la réplique aux athées et négateurs qui ne reconnaissent l'existence d'aucun Seigneur. En effet, le verset ﴿Seigneur de l'Univers﴾ est une réfutation adressée aux athées qui estiment que la création n'a pas de Seigneur, mais que c'est elle-même qui s'est auto-crée! Et que c'est la nature qui a créé et façonné toutes ces choses!! Or, cela est, sans aucun doute, en contradiction avec la raison saine, car il est inconcevable qu'une créature

puisse exister sans créateur, ni qu'un acte ait lieu sans que personne n'en soit à l'origine.

Ainsi, cet univers avec tout ce qu'il contient, ces créatures, sont autant de preuves de l'existence du Créateur ﷻ et qu'Il est Celui qui leur a donné d'exister, qui les a orientés, administrés et façonnés.

En outre, cette sourate contient une réfutation à l'encontre des polythéistes, qui, bien qu'attestant de l'existence du Seigneur, Lui attribuent des associés dans l'adoration. Cela dans le verset: ﴿La louange à Allah, Seigneur de l'Univers﴾, ainsi que lorsqu'Il dit: ﴿C'est Toi que nous adorons, et c'est de Toi dont nous implorons l'aide﴾, de même lorsqu'il dit: ﴿Guide-nous sur le droit chemin﴾. Tout cela représente une réplique à ces polythéistes qui adorent Allah, et adorent autre que Lui. Elle constitue aussi une réplique aux jahmites, aux mu'tazilites et à tous ceux qui renient les attributs [d'Allah].

On y trouve également une réplique à ceux qui renient la Résurrection, et ce dans le verset: ﴿Maître du Jour de la rétribution﴾, c'est-à-dire la Récompense et le

Jugement, elle confirme donc que la Résurrection doit avoir lieu.

Cette sourate contient de même une réfutation aux juifs et autres chrétiens, ainsi qu'à ceux qui viendraient à suivre leur voie, parmi ceux qui acquièrent la science et délaissèrent son application, ou œuvrèrent en délaissant le savoir. C'est donc là une réfutation adressée à tout savant qui ne met pas en pratique ce qu'il a appris, et à tout dévot qui œuvre sans science.

C'est à la vue de cela que les ulémas ont dit que cette sourate contient la réfutation de l'ensemble des groupes égarés, elle mérite donc pleinement d'être considérée comme la base du Livre, car la base d'une chose est ce vers quoi cette dernière revient. Or le Coran, dans son entièreté, repose sur ce que contient cette sourate comme principes et enseignements, en effet, il ne sort pas des sens qu'elle contient.

Et nombreux sont ceux qui lisent cette sourate, et la répètent, sans pour autant en comprendre ni en méditer les sens. Plutôt elle se réduit pour eux à de simples paroles prononcées par leurs langues comme le seraient de quelconques paroles!! Et c'est là une

grossière erreur de même qu'une grave défaillance, étant donné que le Coran a été envoyé afin d'être médité et que soient compris ses sens.

Et Allah est plus Savant.

Qu'Allah accorde Ses éloges et Son salut à notre prophète Muhammad, ainsi qu'à ses compagnons et ses adeptes.



Note: Les sources des hadiths sont issues du livre de l'auteur intitulé (Durûs mina-l-Qur°âni-l-Karim)- distribué par la maison d'édition Daru-l 'Asima.